



Charles Maurras

Le droit national

Extrait du "Discours préliminaire", préface à l'édition de 1924 de l'Enquête sur la Monarchie

Paris [France], Nouvelle Librairie Nationale (Les Écrivains de la Renaissance Française – L'Œuvre de Charles Maurras, volume V), 1924. In-8°, CLV + 616 pages

Texte repris de "l'Autorité Légitime. Le droit démocratique et le droit national", publié dans "La Revue Universelle", tome XVII, n° 6, le 15 juin 1924

Texte repris du site "La Bibliothèque Royaliste" (<http://www.royaliste.org>)

Texte mis en ligne le 25 mai 2007, site fermé fin 2014

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Le droit national

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2007

Description :

Discours Préliminaire à l'*Enquête sur la Monarchie*, in *La Dentelle du Rempart, choix de pages civiques en prose et en vers*, Grasset, 1937

Royaliste.org

Lorsque, au milieu des huissiers et des gardes, les juges rendent leur arrêt « au nom du Peuple français », ce nom du peuple est entendu comme d'une *association* qui fabrique sa loi en exprimant la volonté de la *majorité* de ses membres cela fait murmurer à tout auditeur de bon sens que la force publique est commandée au nom d'un impératif méprisé.

Mais changeons à cette formule un terme, un seul. Remplaçons : « peuple français » par « nation française » ou par « patrie française », « patrie » signifiant le territoire où les aïeux ont vécu, « nation » le mouvement de la race, dans le passé et l'avenir, autant que dans l'instant.

Plus simplement, entendons sous ce terme de « peuple » les sens voisins de patrie et de nation. Immédiatement, tout change d'aspect, de valeur et de sens.

Il ne s'agit plus d'une *association* précaire, mais d'une SOCIÉTÉ naturelle et perdurante. A l'impératif desséché, au lieu commun vague ou stérile, contesté ou haï, succède dans l'esprit une forme nouvelle d'autant plus neuve qu'elle est ancienne et que, de tout temps, on l'a vue décider de mouvements gratuits vers des actes difficiles, contre des risques généreux.

Elle n'est donc pas née des volontés, elle qui les règle, les soutient, les suscite ?

On meurt pour elle : on ne la crée donc pas par un vote ?

Cette Nation, cette Patrie, conçue non point comme la somme d'obscurités fantaisies, discutables et révocables, d'électeurs vivants qui mourront, mais comme une entité supérieure et stable dans l'écoulement séculaire des formes et des corps, cette idée de la France enfin reconnue pour la Souveraine de Droit, ne ferait qu'ajouter un nouveau pouvoir de fait à celui qu'elle possède déjà, une efficacité nouvelle à l'antique influence de son charme persuasif, du jour où, par l'effet d'une révolution politique quelconque, elle chasserait le souverain nominal et nul, - et quand la loi, qui la reconnaît au fond, la proclamerait dans les formes, - quand le juge se résoudrait à l'attester officiellement, quand l'huissier, le gendarme lui apporteraient leur complément de force matérielle... Réalisons par hypothèse cette évolution juridique : par delà l'agonie du droit démocratique, regardons s'allumer le flambeau du droit national.

Pour bien en mesurer la force, il faut en suivre le progrès. Quelques peuples, cessant de tenir la démocratie pour nerf de leur action et propulseur de leur mouvement, se sont déjà placés, de façon explicite, sous le vocable de la Nation immortelle.

D'abord partiellement.

Puis, peu à peu, totalement.

L'Italie n'illustre pas mal leur cas.

Entre 1820 et 1870, les hommes du « Risorgimento » qui avaient érigé en règle de loi la volonté expresse et consciente de leurs compatriotes contemporains, selon le droit démocratique individuel, ne pensaient pourtant pas

aux seuls Italiens vivants quand ils parlaient des nouveaux droits à la vie de leur jeune Italie.

Comme les Anciens, - à la différence des hommes de la Révolution française [1], - ils invoquaient les aïeux et la tradition, la Terre et les Morts. Leur idée de l'Italie comportait assurément les vingt ou vingt cinq millions d'Italiens qui collaboraient à leur lutte : elle embrassait aussi un milliard ou deux d'Italiens morts, un milliard ou deux d'Italiens à naître. On a reconnu la belle formule qu'élaborait dans le même âge, Auguste Comte pour les Français. Avec le temps, c'est elle qui l'a emporté dans l'essor du sentiment national italien.

Le nom d'une patrie enveloppe le sentiment de la continuité des familles qui se succèdent sur la terre des pères, quand les foyers construits, détruits et reconstruits, protègent l'identité de l'esprit et du sang. Mais une suite d'Hommes d'une certaine sorte sur un certain secteur du temps et de l'espace ne constitue que la première composante de ce qu'on nomme l'Italie. Ce beau pays que les Italiens habitent, leurs pères l'ont approprié, leurs fils l'adapteront à leurs désirs nouveaux. Cette terre fertilisée, humanisée et ainsi devenue meilleure pour l'homme italien, reçoit et porte une forêt d'édifices privés ou publics que décorent le charme de leur antiquité et parfois, sur la cime, le prestige de la beauté. Aux hôtels, aux palais, aux églises, aux arcs et aux tours s'ajoutent ces trésors de la statuaire et de la peinture qui font accourir l'admirateur, le copiste et l'étudiant. On n'aurait pas une table complète du sentiment italien, ni l'inventaire du capital qui le soutient et qui l'inspire, si l'on omettait ces richesses étroitement liées aux forces du sol et du sang.

Sur ces témoins inanimés brille la langue, celle qui parle et celle qui chante. Elle exprime un esprit civil et religieux, l'unité catholique heureusement gardée. Et cet esprit traduit le rythme artiste des orateurs, des philosophes, des historiens, celui, plus vif, plus important, des poètes et des héros. Il était sophistique d'isoler tour à tour les caractères nationaux pour les rejeter un par un, comme l'a fait l'auteur de la fameuse conférence « Qu'est ce qu'une nation [2] » Son analyse est vaine. Il faut synthétiser. Soit ! la langue ou la race ne suffit pas à caractériser un peuple : il est plus insuffisant encore d'en réduire l'essence à la volonté passagère, à la conscience oscillante des citoyens, ou même à leur consentement !

Barrès, Mistral et Goethe ont supposé une volonté, une âme historique, instinctive et profonde, commune aux phases successives de la course éternelle : cette volonté symbolique ajouterait quelque chose au simple total des vœux des citoyens vivants ; mais c'est une simple hypothèse que développe l'esprit pur. Mieux vaut dresser la carte des facteurs réels permanents, qui tiennent à la fois de l'esprit et du corps et dont tous les faisceaux convergent. Les nations seraient éphémères si leurs enfants n'étaient puissamment dominés par les grands objets dans lesquels la pensée ou l'âme des pères et le génie des lieux ont été insufflés à d'illustres matériaux. De ces hautes substances découle lentement ce qui donne de plus en plus à la multitude confuse la figure d'un être unique et lui fait invoquer, avec un enthousiasme accru d'âge en âge, le nom propre et commun d'où lui vient sa fierté. Une patrie élevée au rang de nation est une oeuvre qui demeure une action. Parce que l'oeuvre est à achever, l'action continue. Il s'agit de pousser et de conduire cette action, sans rien diminuer du nécessaire acquis suivant les directions que l'oeuvre suggère, dans le sens du raisonnable, convenable et harmonieux. Ainsi le commande un égoïsme sacré [3] qui s'appelle intérêt public. La plus généreuse des guerres a été résolue à ce cri, nous serions bien ingrats de le méconnaître.

L'exemple de l'Italie est bon parce que sa magnifique explosion de jeunesse nous a fait assister à l'effet palpable des anciennes causes plastiques. L'Angleterre appartient au même type de nation complète. La France est leur aînée et première en date. Elle était unifiée dans ses provinces du nord à l'époque où les envahisseurs normands de l'île bretonne y établissaient en langue française un règne français ; quand l'Angleterre ne faisait que de reprendre son évolution anglo-saxonne, la France d'« oc » était déjà si étroitement soudée à la France d'« oui » que nos Armagnacs coopéraient avec Jeanne d'Arc à l'indépendance et à l'unité ; la réunion de Provence allait être procurée par un compagnon de Jeanne : René d'Anjou. Ici comme partout, le temps travaille à l'oeuvre, l'antiquité à la perfection [4]. Ici, plus qu'en aucun lieu de l'Occident civilisé, toute personne intelligente peut identifier son pays avec ce qui a créé presque tout ce dont elle vit elle-même, disait Renan.

Ainsi est il pris conscience de l'immense capital matériel et moral, indivis, vivant et vital, qui doit être gardé aux Français d'aujourd'hui et même aux Français de demain et d'après demain. Cette précieuse avance héréditaire attachée au nom de Français est unanimement jugée digne d'être défendue et sauvée avec ce qui la protège et la développe. Le mauvais rêve de l'égalité des hommes ou des peuples s'y oppose inutilement : lui aussi, le bien de la France est « sacré ».

La nécessité de tenir et de sauver ce fruit du labeur de nos morts peut donc servir à démêler ce qu'il est licite de commander et d'interdire, d'exclure et de garder. Où la volonté sans qualité du souverain électeur tend à provoquer une risée universelle, le Bien public, l'Intérêt national, est quelque chose qui, en France, reçoit l'autorité des intelligences bien faites, le respect des cœurs bien placés. La raison et le sentiment se rencontrent et se confortent dans l'implicite ou explicite formule d'un commandement qui serait « Si tu veux que la France vive, il faut vouloir ceci ou cela. »

Sans doute ce sera toujours dans un trop petit nombre de raisons vibrantes et de consciences sensibles que la Nation maximera avec clarté cet impératif hypothétique. Mais, puisque là commence l'empire des sentiments forts et des sentiments doux, un plus grand nombre pourra céder aux sollicitations pieuses du chœur des poètes :

Il contera de la France les ports
Et les citez, les villes et les forts,
Droit eslevant un front audacieux
Et un sourcil qui menace les cieux,
Dedans l'enclos de nos belles citez
Mille et mille arts y sont exercez...
Ajoutez y tant de palais dorez,
Tant de sommets de temples honorez...
Tant de vainqueurs de lauriers couronnez,
Et tant d'esprits aux Muses adonnez...
Je te salue, ô terre plantureuse,
Heureuse en peuple et en princes heureuse...

D'autres Ronsard parleront du pays comme de la plus belle des choses. De nouveaux Chénier chanteront leur déesse France. Les imaginations et les cœurs conviés auront sujet de s'émouvoir et de travailler. Si le premier citoyen venu n'est pas capable de trouver tout seul la source du droit qu'il subit et dont il profite, les trésors moraux et matériels des biens nationaux sont néanmoins trop vastes pour que sa pensée même simple soit tout à fait fermée à l'idée confuse que son propre avenir, se trouve impliqué en général dans l'avenir du composé français.

Cette pensée courante sentira, comme disait Mistral, qu'il est beau d'être un peuple et beau de s'appeler les enfants de la France. Elle ne pourra se rappeler sans quelque dégoût les sanglantes épreuves nées de l'absurde expérience du commandement des majorités...

On s'évadera donc du droit démocratique sans qu'aucune nouveauté de morale ou de religion intervienne.

Pour cette raison supérieure et première que « Dieu le veut » (ou son synonyme « le Droit ») on admettra, à titre de raison seconde obligatoire, l'obéissance à ce qui maintient l'être de la patrie, par elle la société des personnes et des choses : ni plus ni moins que la raison première de la Volonté divine impose d'obéir, dans le cadre de la maison et du foyer, à la raison seconde de la volonté de leurs chefs naturels [5]. Rétablie sur des bases justes, l'obéissance sera assistée par les motifs et les mobiles d'un amour autrement naturel et fort qu'aucun des thèmes dérivés de la foi à la démocratie. Cet impératif national est le plus moderne de tous, et le monde contemporain n'en connaît pas de plus efficace. Qu'une Révolution paraisse l'abattre, elle le ravive, comme l'exemple russe ne le montre que trop.

L'exemple de l'Amérique, tendant à la pure xénophobie, prouve que la Ploutocratie peut se montrer aussi ardente nationaliste que la Révolution ou la Monarchie.

La démocratie elle même stimule le nationalisme partout où des tribus anthropoïdes peuvent dire : « Pourquoi pas nous ? » ou bien : « Je vaudrais autant que les autres ».

Bon ou mauvais, l'avenir est aux nations.

Ce que le pâtre serbe, le laboureur bulgare, l'étudiant chinois, le jardinier guerrier ottoman sont en train de vouloir ainsi pénétrer, pour des siècles, toutes les profondeurs d'Europe, d'Afrique, d'Asie, de sorte que ce qui ne sera plus fortement rassemblé et uni en corps de nation se trouvera certain d'être ruiné, massacré, effacé. Cette barbarie nationaliste menace autant que toute barbarie anarchiste. Du point de vue de l'humanité, ces risques de conflagration peuvent effrayer : ils sont moins effroyables que le risque de ces déchirements intérieurs issus de la démocratie, qui, avec les armes modernes, ont fauché en Russie plus de millions d'hommes que n'aura fait la guerre dans le reste du monde.

On peut déplorer les concurrences nationales dans l'intérêt des nations anciennement constituées qui ne sont plus les seules à jouir des privilèges de leur structure. Néanmoins, tant que l'évolution se poursuivra en ce sens, M. Ferrero [6] peut garder l'assurance que, chez les peuples qu'elle emporte, on ne doit redouter ni véritable crise de discipline et d'obéissance, ni profonde carence du commandement. Ce qui sera demandé au nom du salut public sera fait. Ce qui incarnera plus ou moins la nation exercera, sans grande difficulté, un pouvoir qui sera puissant. Le droit national y suffira plus et mieux qu'aucun autre.

L'incertain, c'est le sort d'une France dans laquelle les formes désuètes du droit démocratique lutteraient trop longtemps contre les réalités du droit national. Notre France comprendra-t-elle, sentira-t-elle la nécessité et la convenance, de la Royauté nationale ? Tout dépendra du degré de sa sensibilité aux appels du salut public. Mais les orages du nationalisme universel sont précisément fort capables de la rendre lucide et hardie.

[1] Car ceux-ci disaient déjà : « *Du passé faisons table rase.* »

[2] M. Renan.

[3] Mot de M. Salandra en mai 1915.

[4] La perfection de cette antiquité n'y nuit pas. Un républicain étranger ami de la France, M. José M. Salaverina, écrivait dans la Nacion de Buenos-Aires, le 15 juillet 1923 : « Il y a un moment où l'attitude (des nationalistes et des royalistes) nous apparaît compréhensible et justifiée c'est quand nous arrivons sur cette magnifique esplanade des Tuileries, ou en face de la majesté du Louvre, ou dans l'enchantement classique de la place du Palais-Royal, ou dans le chœur de Notre-dame. Alors le Paris surgi du sein du suffrage universel disparaît sans honneur : tout ce qu'a produit le régime républicain français fuit notre vue. La monarchie, avec tout ce que la monarchie porte avec soi, pourra, dans d'autres pays, être matière à discussion. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les rois et l'aristocratie sont indispensables à la beauté et à la grandeur du Portugal, ni si l'Italie, en passant à la République, perdrait son accent et son caractère particuliers. Mais tout esprit libre sait que la France, belle et noble comme elle se présente à nous, est le produit direct de l'ancien régime.

Si je me suis reporté aux monuments, ce n'est pas qu'ils soient l'unique expression de l'action royale et aristocratique. Les édifices et les jardins ne font que refléter dans la matière les mouvements intérieurs de l'esprit. Cette forme que découpent sur le ciel fin de Paris le palais du Louvre et les jardins des Tuileries, ce geste de Notre-Dame près de la Seine, sont des choses qui s'accordent logiquement avec les coutumes, la sociabilité, la littérature, la langue des Français. Conversation, élégance, manières, gestes, viennent de la monarchie et de l'aristocratie. Ce sont elles qui, depuis les temps mérovingiens, en passant par les époques de la plus grande splendeur, sous la dynastie des Louis, ont fixé pour toujours la beauté et la grandeur de la France. Il faudrait comprendre ce mot d'aristocratie au sens national et large. Cette aristocratie native se retrouve dans les chants populaires de nos campagnes, dans le riche mobilier des paysans d'autrefois, dans les atours de leurs paysannes, dans nos

hôtels de ville et nos maisons bourgeoises, dans tous les signes d'un passé qui laissa de si- beaux témoins ! »

[5] Ch. Maurras a précédemment démontré dans le même discours que tous les Droits sont divins : celui des chefs de famille, le droit de leurs enfants, celui des propriétaires, celui des peuples, celui des rois. Le Divin est inclus dans le mot de Droit.

[6] L'historien Ferrero se figurait que le seul impératif qui puisse discipliner l'homme est celui de la démocratie !